

Le 13 juin 2018

**Assemblée publique : le droit de manifester et l'encadrement policier**

Madame, Monsieur,

La Commission de la sécurité publique tiendra une assemblée publique au sujet du droit de manifester et de l'encadrement policier.

La séance se déroulera comme suit :

**Étude publique : présentation et période de questions**

*Mardi 26 juin 2018, à 13 h*

La présentation sera suivie d'une période de questions du public, puis d'une période de questions des commissaires.

Les citoyens qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe au numéro 514 872-3000 ou par courriel à [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca).

**Lieu**

La séance aura lieu à la Salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Métro Champ-de-Mars.

**Accessibilité**

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Les personnes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée.

**Documentation**

La documentation relative à cette assemblée publique sera disponible au Service du greffe et sur le portail de la Ville à l'adresse : [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions), dès que possible.

En espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Alex Norris  
Président de la Commission de la sécurité publique